



ORECO

*Zone Industrielle
16217 Merpins - France*

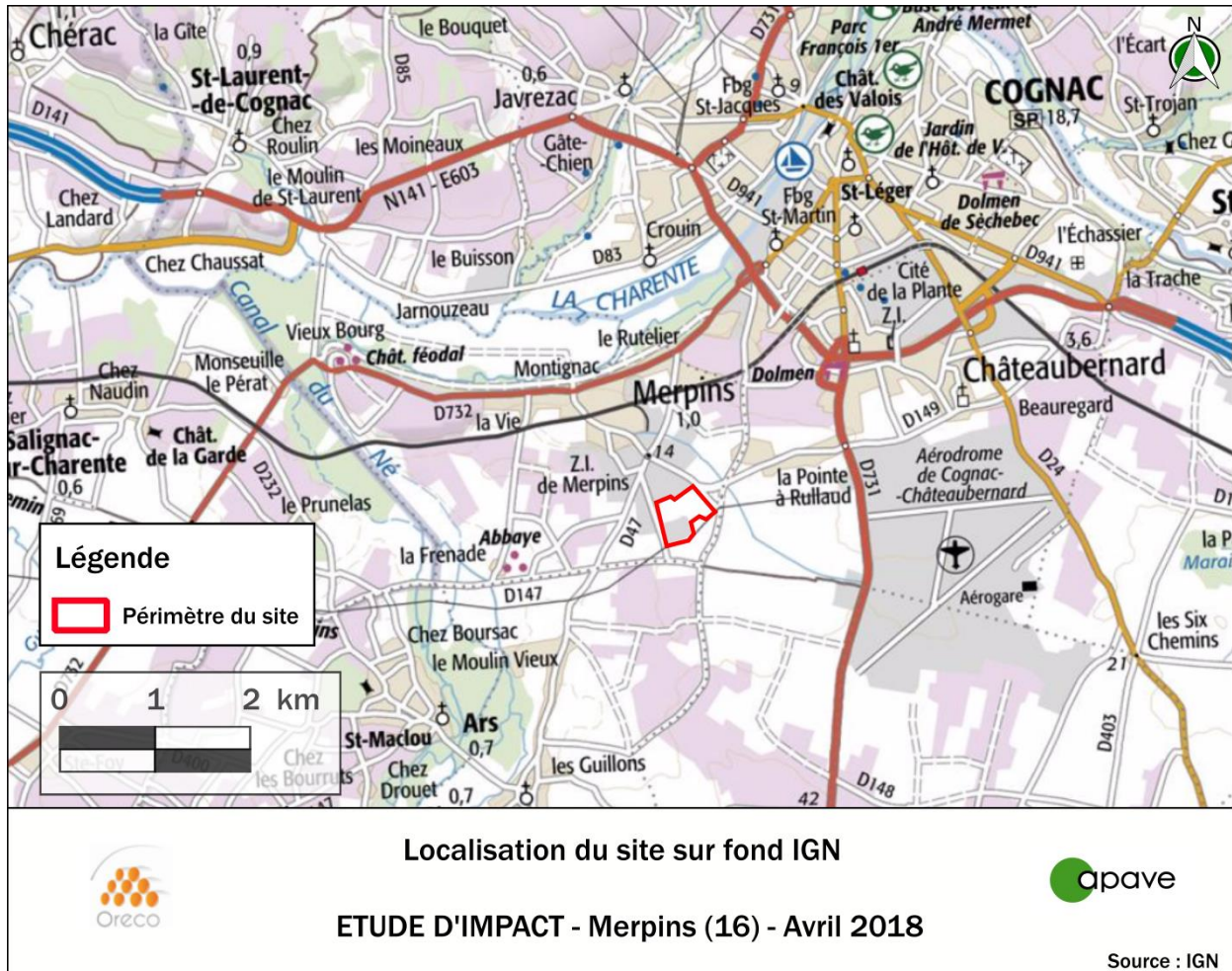
RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

Avril 2019



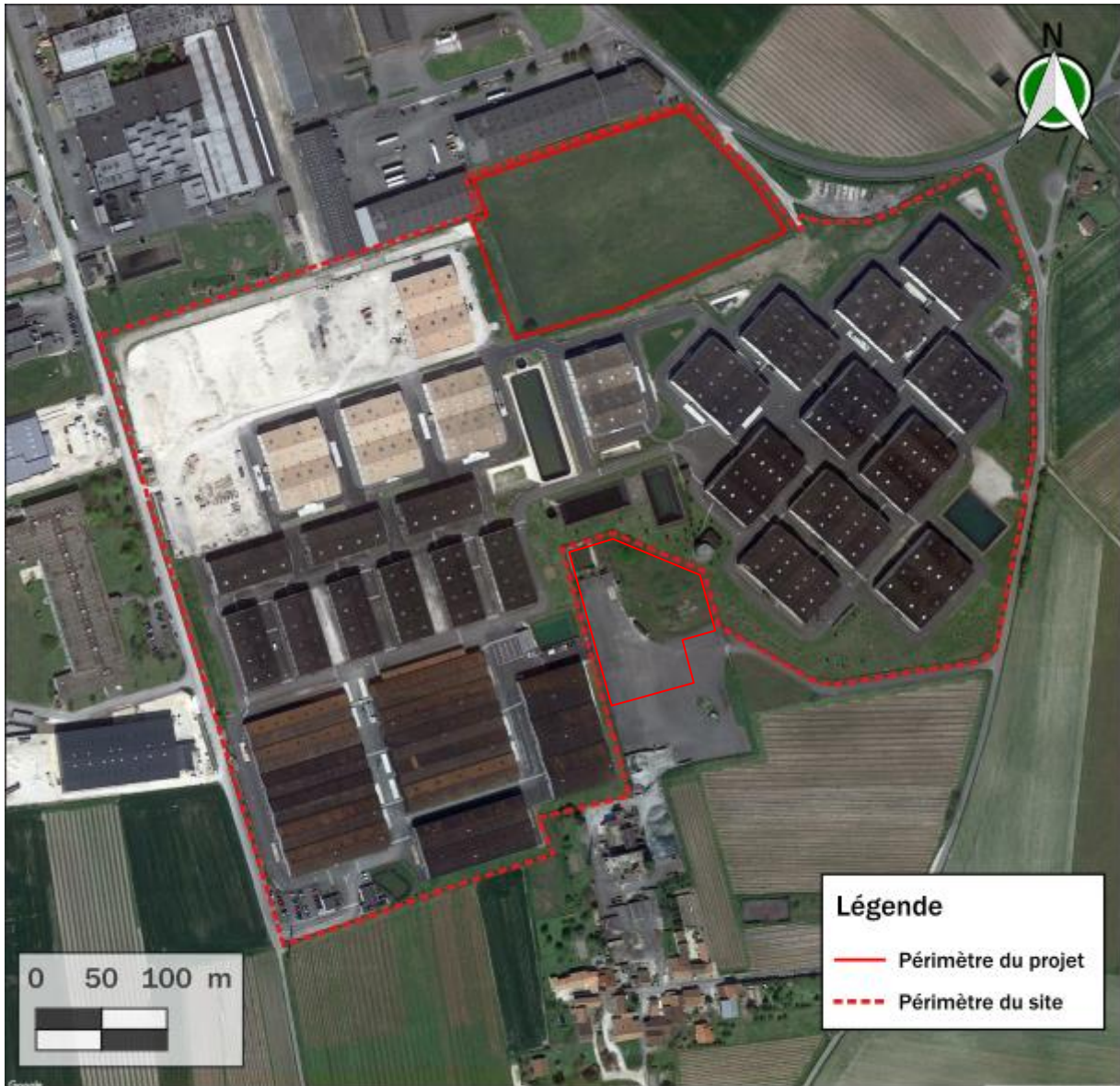
Localisation du site

Le site d'ORECO est localisé sur la ZI de la commune de Merpins (16), dans le département de la Charente, en région Nouvelle Aquitaine. Il se situe au Sud-Ouest de la commune de Cognac.

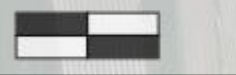


Le site s'étend sur près de **27 hectares**. L'ensemble des terrains sont localisés sur la commune de Merpins. ORECO bénéficie de la **maitrise foncière** de l'emprise du projet.

Plan du site



0 50 100 m



Légende

- Périmètre du projet
- - - Périmètre du site

Principaux enjeux / effets / mesures

Thème	Enjeux	Effets	Mesures
Urbanisme	Occupation des sols	Projet compatible avec le Plan local d'urbanisme	/
SDAGE ¹	Orientations / dispositions concernant le projet	Rejets aqueux	Evitement : le projet emploie de l'eau principalement pour satisfaire les besoins sanitaires des employés L'eau employée pour l'épaulement des tonneaux est envoyée vers un séparateur à hydrocarbures avant d'être envoyée vers un bassin d'infiltration
SAGE	Prélèvement des eaux souterraines	Pas de SAGE concernant l'emprise du site. Prélèvement dans les eaux souterraines via un forage situé au droit du site	Evitement : l'eau provenant du forage est employée uniquement pour les appoints en eau des réserves incendie et pour l'alimentation des RIA en cas d'incendie
PPE ²	Objectif de réduction de la consommation d'énergies fossiles	Le projet emploie uniquement de l'électricité pour ses activités	Evitement de consommation d'énergie fossile pour les activités du projet. Des voitures électriques sont employées pour le déplacement interne de quelques salariés
SRCAE ³	Réduction des émissions de gaz à effet de serre, économies d'énergie, développement des énergies renouvelables	Le projet emploie uniquement de l'électricité pour ses activités	Evitement de consommation d'énergie fossile pour les activités du projet. Des voitures électriques sont employées pour le déplacement interne de quelques salariés
Plans déchets	Réduction de la production	Déchets non dangereux générés par le projet	Stockage en contenant étanche sur rétention si nécessaire Evacuation pour traitement par entreprise agréée Réduction des flux (recyclage, réutilisation...)
Voisinage	Zone Industrielle de Merpins au Nord et à l'Ouest du projet Première habitation à 50 m au Nord-Est du projet	/	Evitement : servitude d'accès, clôture/gardiennage/alarme... entre le chemin d'accès et les installations ICPE

¹ SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux.

² PPE : Programmation pluriannuelle de l'énergie.

³ SRCAE : Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie.

Thème	Enjeux	Effets	Mesures
Economie / activités industrielles et artisanales	Taux de chômage en 2015 de 6,9% à Merpins	Pérennisation d'emplois directs et indirects, taxes	/
ERP ⁴	Plusieurs ERP identifiés dans un rayon de 2 km autour du projet	/	Evitement : accès interdit au public
Loisirs / tourisme / chasse	Terrains de jeu collectif situés à proximité	Projet générant des nuisances (bruit, modification du paysage...)	Réduction : projet localisé dans une Zone Industrielle
Infrastructures	Accès par voie desservant la ZI de Merpins (Avenue de Torulas) Pas de canalisation de transport de matières dangereuses à proximité du projet Pas d'aéroport ou aérodrome à proximité Pas de cours d'eau traversant l'emprise du projet	Trafic de véhicules légers et de poids-lourds Dégradation potentielle de la voie desservant la Zone Industrielle Risque d'accident	Trafic limité au strict nécessaire Nettoyage, réparation de voirie... en cas de dégradation imputée à ORECO
Paysage	L'emprise du projet s'agit d'une ancienne zone de culture	Création de nouveaux points visuels (bâtiments, grilles...) depuis la route Dizedon à l'Est	Réduction de l'impact : couleurs se fondant dans le paysage et en concordance avec l'existant, écrans visuels naturels préservés au maximum
Biens culturels et archéologiques	Aucun bien culturel ou zone archéologique en cours identifié à proximité	Terrassements, modification du paysage	Evitement : en cas de découverte archéologique, prévention des services dédiés
Sites classés / inscrits	Aucun identifié dans un rayon de 1 km autour du site	/	/
Climat	Vents dominants de l'Ouest, Nord-Est et Sud Pluviométrie annuelle moyenne égale à 777,1 mm	Emissions diffuses de gaz à effet de serre due au trafic	Réduction par limitation du trafic et de la vitesse, entretien des matériels et équipements Evitement d'utilisation d'énergie fossile pour les activités de stockage Des voitures électriques sont employées pour les déplacements internes de quelques salariés
Sous-sol	Pas de sites BASOL à proximité Site BASIAS à 60 m à l'Ouest (actuel site de Litho-Bru)	Risque de pollution Modification du sous-sol	Evitement / réduction : Imperméabilisation des voiries et zones de stockage / dépotage Activités sous bâtiments

⁴ ERP : Etablissements Recevant du Public.

Thème	Enjeux	Effets	Mesures
Eaux souterraines	Forage au droit du site	Eau provenant du forage employée uniquement pour les appoints en eau des réserves incendie et pour l'alimentation des RIA en cas d'incendie	Produits et déchets polluants sur rétention
Eaux superficielles	Cours d'eau le plus proche : Toponyme inconnu (R4131012) en bordure Nord-Est	Risque de pollution Rejets d'eaux pluviales	Voir « sous-sol » Réduction : traitement avant rejet en cas d'eau polluée, suivi des rejets aqueux
Risque inondation	Site à l'écart du Plan de prévention et des zones à risque inondation de la commune	/	/
Air	Dépassements des seuils réglementaires pour l'ozone	Emissions diffuses de gaz à effet de serre due au trafic	Réduction : trafic limité au minimum nécessaire limitation du trafic et de la vitesse, entretien des matériels et équipements Evitement d'utilisation d'énergie fossile pour les activités de stockage Des voitures électriques sont employées pour les déplacements internes de quelques salariés
Odeur	Aucune particularité	Aucune odeur particulière générée	/
Bruit	Contexte anthropique (zone industrielle de Merpins et trafic)	Trafic de véhicules légers et de poids-lourds	Réduction : trafic limité au minimum nécessaire Evitement : activités en intérieur.
Vibration	Aucune particularité	Aucune vibration particulière générée	/
Emissions lumineuses	Contexte anthropique (zone industrielle de Merpins et trafic)	Eclairage de sécurité, phares des véhicules / poids-lourds / engins	Evitement / réduction : éclairages intérieurs éteints en l'absence du personnel, éclairages extérieurs vers le sol, conception des ouvrants pour limiter l'utilisation d'éclairage artificiel
Zones agricoles	Aucune identifiée à proximité	/	/
Zones forestières	Aucune identifiée à proximité	/	/
Zones de pêche	Pas de cours d'eau sur l'emprise du projet	/	/
Zones naturelles protégées	Pas de site Natura 2000 à proximité du projet Site le plus proche : « Vallée de Charente moyenne et Seignes » à 1,4 km au Nord du projet	/	/

Thème	Enjeux	Effets	Mesures
Faune / flore / habitats	Habitats : négligeable à faibles Flore : négligeable à faibles Faune : faibles à moyens	Imperméabilisation pour l'implantation des installations Nuisances sonores	Réduction : Intervention hors période sensible. Evitement : Conservation du bosquet d'arbres

Principaux enjeux sanitaires

La méthodologie suivie pour la réalisation du volet santé est celle de l'ERS⁵ préconisée par les guides de références de l'INVS et de l'INERIS.

L'ERS repose sur le concept « sources – vecteurs – cibles » :

- Source de substances avec un impact potentiel,
- Transfert des substances par un « vecteur » vers un point d'exposition,
- Exposition à ces substances des populations (ou « cibles ») situées au point d'exposition.

L'analyse de la zone d'étude a permis de mettre en avant que le site est localisé dans la zone industrielle de Merpins, à proximité de différents axes routiers. Les tiers les plus proches sont les employés des sites voisins de la zone industrielle, ainsi qu'une habitation située à 50 m au Nord-Est du projet. Aucun captage d'eau potable n'est présent à proximité du site.

Les sources d'émissions aqueuses identifiées sont :

- Les eaux pluviales qui sont dirigées, après passage en séparateur à hydrocarbures, vers le bassin d'infiltration prévu pour gérer les eaux pluviales du projet,
⇒ **Source retenue.** Les eaux pluviales sont retenues bien qu'elles ne soient pas susceptibles de contenir d'éléments polluants autres que ceux retrouvés dans des rejets pluviaux urbains classiques,
- Les eaux usées sanitaires qui sont envoyées vers le réseau de la ville,
⇒ **Source non retenue.** Les eaux usées sanitaires sont traitées et assimilables à des rejets urbains classiques.

Les sources d'émissions atmosphériques identifiées sont :

- Des émissions diffuses correspondant aux gaz d'échappement dus à la circulation de véhicules et poids-lourds,
⇒ **Source retenue.** Les gaz d'échappement émis sur le site sont retenus bien que faibles et semblables aux rejets atmosphériques classiques observés sur les voiries alentours.

Les sources retenues pour l'ERS sont celles du rejet d'eaux pluviales et des rejets diffus des gaz d'échappements de véhicules légers et poids-lourds.

Les poussières, le monoxyde de carbone (CO) et les oxydes d'azote (NOx) sont les polluants identifiés en tant que traceurs d'émission émis par le projet.

Aucune substance n'est retenue en tant que traceur de risque.

Afin de maîtriser les émissions aqueuses du projet, ORECO prévoit un réseau séparatif qui permet d'infiltrer directement les eaux pluviales non polluées (eaux de toitures) et de traiter les eaux potentiellement polluées (eaux des voiries et zones de dépotage) avant d'être infiltrées.

⁵ ERS : Evaluation du Risque Sanitaire.

Concernant les émissions atmosphériques diffuses du site, ORECO entretient régulièrement les engins et véhicules employés sur site, afin de respecter les valeurs de rejet définies. Des véhicules électriques sont mis à disposition des employés pour les déplacements internes.

La méthodologie a été conduite sur la base des connaissances scientifiques actuelles, ainsi que sur les hypothèses émises qui sont essentiellement conservatrices à majorantes.

Remise en état

Dans l'hypothèse éventuelle d'une mise à l'arrêt définitif ou d'un transfert de l'installation autorisée sur un autre site, il serait procédé à la remise en état du site dans un état tel qu'il ne s'y manifeste **aucun des dangers ou inconvénients** soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature et de l'environnement, soit pour la conservation des sites et des monuments.

Le site, en cas de cessation d'exploitation d'une installation classée, retiendra les dispositions suivantes pour la remise en état du site, conformément au Code de l'Environnement, et répondre aux exigences de :

- **Sécurisation des installations,**
- **Prévention des nuisances et pollutions,**
- **Vérification de l'absence de pollution du sol et de l'eau environnants.**

La remise en état du site est prévue pour un usage non sensible de type industriel, comme prévu par le projet d'ORECO.

Raisons du choix du site et solutions de substitution

Les terrains d'implantation du projet se trouvent à l'intérieur du site d'ORECO. Le choix de la situation des nouveaux cinq chais a été motivé par la proximité de celui-ci avec les chais existants d'ORECO.

La construction des nouveaux chais sur le site permet de recentrer l'activité sur son site principal (site de Merpins).

Les caractéristiques constructives des nouveaux chais sont présentées dans le tableau suivant.

Ossature	Murs	Durée coupe-feu	Charpente	Couverture	Sous face	Sol	Caniveau de récupération
Béton	Pierre Ponce II Cogetherm 50*20*25	Murs CF 4h	Métallique	Tuiles	Faux plafond PLACO avec laine de verre	Béton	Ilottage/zone de 250m ² vers regard siphonide

Elles correspondent aux mêmes caractéristiques des chais existants. Il s'agit des chais connus par l'autorité environnementale et autorisés au titre de la réglementation ICPE.

Il semble donc cohérent d'employer les mêmes dispositions constructives pour le projet.

Au regard de l'environnement, les choix techniques concernant les nouveaux chais permettent notamment :

- De **réduire** les trajets des poids-lourds qui accèdent déjà au site, ainsi que les émissions atmosphériques provenant des gaz d'échappement de ces véhicules,
- De continuer dans la même dynamique de **basse consommation d'eau et d'électricité**, comme c'est le cas, jusqu'à maintenant, pour les chais existants (activité peu consommatrice d'eau et d'énergie).

Ainsi, les choix techniques effectués par ORECO concernant la conception des nouveaux chais, semblent les plus pertinents pour le respect de l'environnement.